



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division des moyens et de l'aide au pilotage

Marseille, le 1er septembre 2022

Affaire suivie par :
Pascal LECLERCQ
Tél : 04 91 99 67 97
Mél : ce.dmap13-1d@ac-aix-marseille.fr

28-34, boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cédex

L'inspecteur d'académie

Directeur académique des services de l'éducation
nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
des écoles maternelles et élémentaires publiques.

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de
circonscriptions

OBJET : Constat des effectifs d'élèves des écoles publiques du premier degré à la rentrée 2022 (enquête lourde).

L'enquête lourde de rentrée permet de définir les effectifs du département pour l'année scolaire et constitue le point de départ de la prévision d'effectifs à venir.

Toutes les écoles de l'enseignement public du département des Bouches du Rhône devront à la rentrée 2022, et comme chaque année, utiliser Base Elèves « Onde » pour réaliser cette enquête lourde.

La date d'observation des effectifs d'élèves est fixée au **15 septembre 2022** délai de rigueur. La validation des effectifs devra obligatoirement être réalisée par toutes les écoles au plus tard **le 19 septembre 2022** avant minuit.

Il vous faudra veiller à saisir les dossiers de façon exhaustive sans oublier de radier les élèves qui ont quitté votre école. Il conviendra également de vérifier l'exactitude des données relatives aux services périscolaires (garderie du matin et du soir, études surveillées, restauration scolaire et transports scolaires), renseigner les professions et catégories socio-professionnelles ainsi que les élèves disposant d'un dispositif (ULIS). Afin de faciliter la collecte d'information concernant les réseaux d'éducation prioritaire, une information sur l'organisation des GS, CP et CE1 devra être saisie en signalant les classes dédoublées et celles en co-intervention (1 co-intervention = 1 enseignant).

Durant la période de calcul des effectifs, les services de la direction académique, avec votre aide et celle des IEN de circonscriptions, s'occuperont d'apurer la base de tous les doublons détectés par le système.

Pour cela, le bureau DMAP 1 et le service informatique seront amenés à vous contacter pour les vérifications d'usage au sujet de ces présomptions d'anomalies, soit par téléphone, soit par mail.

L'équipe Base Élèves « Onde » est en charge du suivi de cette opération technique.

En cas de difficultés vous pourrez la solliciter par les moyens suivants :

- Plateforme d'assistance accessible par le portail des directeurs d'écoles ou à l'adresse <https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon> (Scolarité/ gestion des élèves/ Onde)
- Téléphone : 04 91 99 66 20

Les demandes réalisées à travers la plateforme d'assistance seront traitées en priorité.

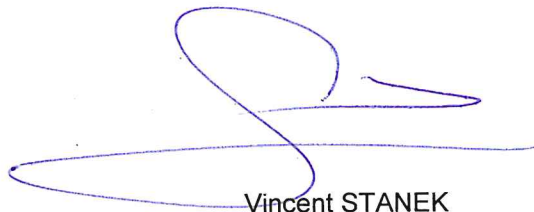
Dans le cas d'une impossibilité de saisie sur « Onde » pour un motif important quelconque, le directeur d'école ou le faisant fonction devra en informer son inspecteur de circonscription qui en fera part à la direction académique.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à ces consignes et plus particulièrement à celles relatives au calendrier.

En vous remerciant de votre vigilance quant à ces opérations,

Bien à vous

Le directeur académique



Vincent STANEK